

"L'Angleterre a reçu des marks-or et la France des marques d'estime... Nous n'en sommes pas plus riches pour cela."

(Charles BARON, à la Chambre.)

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Administration & Rédaction : 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS

PUBLICITE (Annonces et réclames), 3, rue du Chemin-de-Fer, à NEVERS
COMPTE DE CHEQUES POSTAUX : PARIS 272-43

Directeur : P.-H. SAINT-POL

DIMANCHE

19

FÉVRIER 1922

Quatorzième Année. - N° 4.742

ABONNEMENTS :

Niveau et limitr. 44.	6 m.	9 m.
Autres départ. 52.	25.	13.
Union postale. 62.	34.	18.

TELEPHONE : 2-17 et 2-18

La B.I.C.

Connaissez pas ?... Voilà... Le monde politique et financier se met à désigner les groupes, les Sociétés de crédit et les Banques par leurs initiales. Ainsi, la B. I. C. n'est autre que la Banque Industrielle de Chine, cet établissement privé, en déconfiture, qui l'honneur de la France oblige à renouer.

Absolument invraisemblable, cependant rigoureusement vrai. Les déclarations de M. Poincaré aux commissions parlementaires de la Chambre et du Sénat ne laissent aucun doute à cet égard. Il a convaincu ses auditeurs, et dans quelques jours, le Parlement votera les crédits nécessaires à cette opération. Les journaux l'annoncent très discrètement et ajoutent que ce sauvetage obligatoire n'imposera aucune nouvelle charge aux contribuables. Nous voulons bien les croire sur parole ; nous verrons plus tard, s'ils ne nous ont pas induits en erreur.

A l'exception de deux ou trois de nos grands confrères, dont l'« Echo National », de M. Clémenceau, la presse se garde bien d'expliquer pour quelles raisons la France se voit dans la cruelle nécessité de venir au secours d'une affaire particulière. Est-ce que par malheur elle voudrait étouffer un scandale ? Dans ce cas, elle serait à louer, mais, c'est tellement peu dans ses habitudes que l'on cherche les véritables raisons de son mutisme. Il y a autre chose, et il parait évident qu'en la circonstance elle s'efforce de sauver la mise de quelques personnalités haut placées qui ont abusé de la confiance de ministres qui, eux-mêmes, ont circonvenu le chef de l'Etat.

Le Président de la République a rendu au pays, trop de services signalés pour qu'un écrivain, même très regrettable ne lui soit pas pardonné. On l'a trompé, on l'a berné ; il s'est laissé décevoir par des intrigants, un premier rang desquels figurent les frères Berthelot. Ceux-ci ont exercé des pressions sur l'ancien président du Conseil, M. Briand, sur l'ancien ministre des Régions libérées, M. Luchaire, qui se sont livrés à des manœuvres au moins suspectes, ont donné des instructions à de hauts fonctionnaires qui ne pouvaient qu'obéir, ignorant que le Conseil des ministres n'était informé de rien.

Dans le rapport de M. Doumer, du 5 juillet 1921, au Président de la République, au sujet de l'emprunt chinois sur le marché de Paris, on lit :

« Il n'a été avisé à aucun moment par le Ministre des Affaires étrangères qu'il ait été fait un prêt à Pékin d'un projet d'emprunt. La légation de Chine, Paris, au contraire, a fait une démarche auprès de mon département pour déclarer qu'elle ignorait tout des transactions dont certains journaux se faisaient l'écho. »

Or, dix jours plus tard, le chargé d'affaires de France à Pékin adressait au général d'Orsay un télégramme dont voici un extrait :

« Après m'avoir donné à plusieurs reprises les impressions les plus encourageantes, le ministre des Finances chinois M. S. EN DEMURE DE S'EXÉCUTER m'a adressé une vague lettre dans laquelle il m'assure que des que la B. I. C. aura ouvert ses portes, il sera disposé à poursuivre avec elle la négociation relative à l'emprunt. »

Cinq jours plus tard, ce nouveau télégramme du même chargé d'affaires :

« Mes suprêmes efforts pour amener les Chinois à donner une réponse ferme au sujet de l'emprunt ont été vains. »

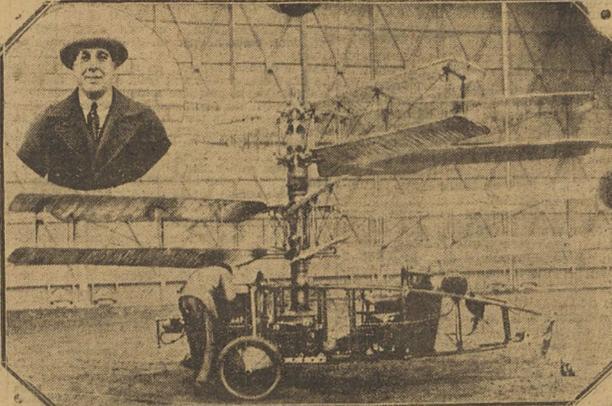
La nouvelle parvenue ces jours derniers au gouvernement chinois et présentant le déficit de la B. I. C. comme plus grave qu'on ne le pensait, ont découragé les bonnes volontés.

Le chargé d'affaires de Chine n'a pas fait ces démarches, sans avoir certainement des instructions. Qui les lui a données ? Certainement pas le ministre des Finances qui ignorait tout de l'affaire. Alors qui ?

Le maréchal Allenby va repartir pour l'Egypte, investi du pouvoir de négocier avec les dirigeants égyptiens. On dit qu'il est plein d'optimisme au sujet du succès de sa mission.

Le cabinet britannique aurait convaincu le maréchal d'introduire quelques modifications dans les propositions qu'il avait faites.

Est-ce l'appareil volant de l'avenir ?



L'HELICOPTERE PESCARA (En médaillon le marquis Pescara)

M. Pescara vient d'exécuter de nouveaux essais très réussis avec son hélicoptère qui, d'après de nombreux fervents de l'aviation, est l'appareil de l'avenir.

L'hélicoptère Pescara est constitué essentiellement par une nacelle montée sur quatre roues, et qui porte, à l'avant, un moteur rotatif de 100 HP et son embrayage, à l'arrière, le pilote et les commandes ; le moteur attaque par une démultiplication convenable, un moyeu vertical, qui porte la première hélice ; cet axe, par l'intermédiaire d'un différentiel, attaque une seconde moyeu vertical, placé au-dessus du premier et sur lequel est montée la seconde hélice, qui tourne au sens inverse de la première.

Chaque hélice se compose de six petits biplans. Le diamètre total de l'appareil est de 6 m. 40 ; chaque pale a 2 m. 80 de longueur et 0 m. 40 de largeur.

Le moteur étant mis en marche, le pilote embraye au ralenti, puis agissant sur les gaz, il augmente la vitesse jusqu'à ce que l'appareil s'élève. Il peut également commander l'élévation en agissant, grâce au levier général d'incidence, sur toutes les pales pour augmenter ou diminuer l'angle d'attaque. Pour un régime donné, plus l'incidence est faible, plus la poussée est grande.

Les virages se font en manœuvrant un volant qui fait varier différenciellement l'incidence des pales autour de leur incidence de régime ; supposant l'appareil en équilibre en l'air avec une incidence générale des pales de 6°, le volant permet de diminuer progressivement l'incidence des pales d'une hélice et d'augmenter de la même quantité l'incidence des pales de l'autre hélice. On peut, par exemple, amener l'incidence des pales inférieures à 5°, et celle des pales supérieures à 6° 5' ; la poussée totale des deux hélices ne change guère, mais la traînée d'une hélice augmente, tandis que l'autre diminue.

Si l'appareil s'incline fortement d'un côté, le pilote agissant par un manche à balai, gauchira positivement toutes les pales quand elles passeront dans un azimuth déterminé, et négativement quand elles passeront dans un azimuth diamétralement opposé. On pourra redresser ainsi tout l'hélicoptère, et, inversement, provoquer son inclinaison dans un azimuth déterminé, et par conséquent lui donner une vitesse dans cette direction.

Si une panne survient au moteur — la panne des hélices n'est pas envisagée dans ce cas — l'inventeur compte sur le freinage produit dans l'air par les hélices débrayées, et retenues folles sur leurs axes, pendant quelques heures.

Les autorités recherchent en ce moment une jeune femme qui, la nuit du crime, à 3 heures, aurait été vue marcher et en possession d'un porte-monnaie et d'un portefeuille dans les rues de Ventim. Cette dernière piste vient d'être fournie par un garage.

En même temps, on fait des recherches pour trouver des titres qu'on suppose soustraits d'un coffre-fort que Taylor avait loué dans une banque.

Le cambrilage à Paris du magasin de pelletterie Deux pistes intéressantes

PARIS 18 février. — L'enquête concernant le vol de fouritures commis le 16 courant rue Blaise se poursuit activement et M. Faraldi, commissaire de police, chargé de cette affaire, vient d'entendre aux témoignages fort intéressants, susceptibles de faire retrouver la trace des cambrioleurs.

Le premier témoin est un typographe qui, rentrant, chez lui, le 16 au matin, il vit un individu juché sur un réverbère en train de donner des coups de marteau dans une fenêtre, un autre individu au pied du bec de gaz et enfin un troisième individu faisant le guet. A son approche, les trois individus cessèrent leur trafic et le témoin fut impressionné d'être suivi. Il rentra chez lui et ce n'est que le soir, en lisant les journaux, qu'il se rendit compte que les trois hommes qu'il avait aperçus le matin, étaient les auteurs du cambriolage.

L'autre témoin est un chauffeur de taxi, qui le 16, vers 11 heures du matin, prit en charge, à la station du métropolitain Codel, deux individus qui se firent conduire à la porte Saint-Cloud. Tous deux étaient porteurs d'un volumineux paquet d'une quarantaine de kilos chacun. L'un d'eux portait en outre une carabine enveloppée dans des papiers et l'autre une boîte d'outils. Le premier était de taille moyenne, cheveux bruns et moustache naissante paraissant âgé de 25 ans, et l'autre plus grand, également petite moustache brune accusant de 40 à 45 ans.

On se rappelle que des traces de sang furent relevées à l'endroit du cambriolage. Or le plus jeune de ces individus portait un pansement à la main droite.

Trois personnes sauvées par un chat

Le feu s'étant déclaré dans le cottage de Mrs Pearson, à Bearly, Nippy, jeune encore des plus intelligentes, sauta sur le lit de sa maîtresse, la révéla par des coups de pattes sur les jupes et alla réveiller également la petite fille de Mrs Pearson, dans une pièce de la maison, sauvant ainsi la vie à trois personnes.

Au Tri-centenaire de Molière



Phot. Roll. Cl. Paris-Centre.

Le général MALLETERRE descendant des marches de l'Eglise Saint-Roch, après avoir assisté au service de Requiem célébré la mémoire du grand comique

Le Procureur de la République

de Castres est mort des suites de ses blessures

On croit que l'assassin a agi par vengeance

CASTRES, 18 février. — « Paris-Centre » a annoncé hier, l'attentat dont fut victime M. Caubet, procureur de la République à Castres. Voici des détails nouveaux :

M. Caubet rentrait, hier soir, à 18 heures, chez lui quand, arrivé devant sa porte, un individu caché au coin de la rue tira sur lui quatre coups de revolver dont trois furent dirigés sur M. Caubet. L'alarme ayant été donnée par un voisin, on accourut au secours de la victime, qui fut transportée d'urgence à l'hôpital, où elle fut aussitôt radiographiée.

La laparotomie fut jugée indispensable. Deux balles étaient logées dans les reins, la troisième avait perforé en plusieurs endroits les intestins.

Le docteur Sicard procéda à cette opération. M. Caubet était trop grièvement blessé. Il mourut quelques heures après.

Le Procureur général s'est rendu au près de la victime. L'assassin est activement recherché. Le mobile du crime serait la vengeance.

L'ASSASSINAT DE M. TAYLOR

LOS ANGELES, 18 février. — A mesure que la police poursuit ses recherches sur l'assassinat de M. Taylor, l'affaire devient de plus en plus mystérieuse.

Les autorités recherchent en ce moment une jeune femme qui, la nuit du crime, à 3 heures, aurait été vue marcher et en possession d'un porte-monnaie et d'un portefeuille dans les rues de Ventim. Cette dernière piste vient d'être fournie par un garage.

En même temps, on fait des recherches pour trouver des titres qu'on suppose soustraits d'un coffre-fort que Taylor avait loué dans une banque.

Le cambrilage à Paris du magasin de pelletterie Deux pistes intéressantes

PARIS 18 février. — L'enquête concernant le vol de fouritures commis le 16 courant rue Blaise se poursuit activement et M. Faraldi, commissaire de police, chargé de cette affaire, vient d'entendre aux témoignages fort intéressants, susceptibles de faire retrouver la trace des cambrioleurs.

Le premier témoin est un typographe qui, rentrant, chez lui, le 16 au matin, il vit un individu juché sur un réverbère en train de donner des coups de marteau dans une fenêtre, un autre individu au pied du bec de gaz et enfin un troisième individu faisant le guet. A son approche, les trois individus cessèrent leur trafic et le témoin fut impressionné d'être suivi. Il rentra chez lui et ce n'est que le soir, en lisant les journaux, qu'il se rendit compte que les trois hommes qu'il avait aperçus le matin, étaient les auteurs du cambriolage.

L'autre témoin est un chauffeur de taxi, qui le 16, vers 11 heures du matin, prit en charge, à la station du métropolitain Codel, deux individus qui se firent conduire à la porte Saint-Cloud. Tous deux étaient porteurs d'un volumineux paquet d'une quarantaine de kilos chacun. L'un d'eux portait en outre une carabine enveloppée dans des papiers et l'autre une boîte d'outils. Le premier était de taille moyenne, cheveux bruns et moustache naissante paraissant âgé de 25 ans, et l'autre plus grand, également petite moustache brune accusant de 40 à 45 ans.

On se rappelle que des traces de sang furent relevées à l'endroit du cambriolage. Or le plus jeune de ces individus portait un pansement à la main droite.

Trois personnes sauvées par un chat

Le feu s'étant déclaré dans le cottage de Mrs Pearson, à Bearly, Nippy, jeune encore des plus intelligentes, sauta sur le lit de sa maîtresse, la révéla par des coups de pattes sur les jupes et alla réveiller également la petite fille de Mrs Pearson, dans une pièce de la maison, sauvant ainsi la vie à trois personnes.

Au Tri-centenaire de Molière



Phot. Roll. Cl. Paris-Centre.

Le général MALLETERRE descendant des marches de l'Eglise Saint-Roch, après avoir assisté au service de Requiem célébré la mémoire du grand comique

Mme Héon, une des fiancées de Landru

serait-elle vraiment inhumée au Canada ?

Le Garde des Sceaux a prescrit une enquête

PARIS, 18 février. — On sait que le procureur général M. Lescouvé a été saisi ces jours derniers d'une lettre non signée indiquant qu'on croyait savoir que Mme Héon l'une des fiancées de Landru était inhumée dans un cimetière de Montréal au Canada.

M. Lescouvé, après examen, a transmis à la chancellerie un rapport concluant qu'il n'y avait pas lieu de suivre. Ce rapport a été aussitôt communiqué au Président de la République. Cependant, après acquit de conscience, le garde des Sceaux a fait établir par le ministre des Affaires étrangères à Montréal pour demander des précisions sur la dame Héon inhumée là-bas.

LA DÉMISSION DU CABINET BONOMI

ROME, 18 février. — L'Agence Stephani annonce qu'à la suite du vote d'hier à la Chambre, le cabinet a décidé de présenter sa démission au Roi. La démission sera annoncée aujourd'hui aux Chambres.

Les exigences des Soviets

D'après un télégramme de Londres, une commission politique, sous la présidence de Krassine, s'est occupée des études préliminaires de la Conférence de Gènes, et a élaboré un projet de demande de dédommagements.

Les différents demandes sont les suivantes :

1° Dédommagements pour l'aide portée à la France par la Russie pendant la guerre mondiale ;

2° Dédommagements pour les pertes subies du fait des attaques armées de Youdenitch, de Denikine, de Kolchak et de Wrangel ;

3° Dédommagements pour la guerre avec la Pologne ;

4° Dédommagements pour l'argent russe séquestré dans les banques étrangères ;

5° Dédommagements pour l'antissement des dettes militaires et commerciales de la mer Noire ;

6° Et, enfin, dédommagements pour les marchandises achetées depuis 1917, mais non encore reçues.

La somme totale de ces dédommagements dépasse le montant de la dette de la Russie marchande.

Le « Daily Mail » annonce que Lénine aurait décidé de venir à Gènes.

Le Mérite agricole

PARIS, 18 février. — Sont promus au grade d'officier :

M. Matron, fabricant de conserves à Moulins.

MM. Bailly-Sellier, à Orléans ; Bouille, propriétaire, à Saint-Amand (Cher) ; Braye, professeur à l'Ecole d'agriculture de Mâcon ; Brun, constructeur d'instruments agricoles, à Escourrolles (Allier) ; Chambau, cultivateur, à Saint-Symphorien-de-Marmagne (S.-et-L.) ; Charabent, agriculteur, à Saint-Martin (Allier) ; Coulon, viticulteur, à Espervans (S.-et-L.) ; Gautrin, propriétaire à Vierzon (Cher) ; Gaury, cultivateur, à Courtenay (Loiret) ; Guichard, horticulteur, à La Clayette (S.-et-L.).

Au grade de chevalier :

MM. d'Alligny, de Château-Regnault, agriculteur, à Autry-Yssard (Allier) ; Allou, métayer, à Blouhard (Allier) ; André, inspecteur des Eaux et Forêts, à Mâcon ; Ardouneau, fermier, à Saint-Solange (Cher) ; Mme Baron, cultivatrice à Cluchery (Yonne) ; Baronnet, chef de service à la Société du matériel agricole, à Vierzon ; Forgeat, agriculteur, à Cuzy (S.-et-L.) ; Foucard, jardinier, à Montargis (Loiret) ; Mme Foucault, cultivatrice, à Cherroy (Yonne) ; Fougère, agriculteur, à Chatelet (Cher).

Gaudrat, agriculteur, à Bourges ; Gautheron, cultivateur, à Bosjean (S.-et-L.) ; Genetot, cultivateur, à Verdun-sur-le-Doubs (S.-et-L.) ; Geoffroy, trésorier commercial agricole, à Bourbon-Lancy ; Germain, jardinier, à Mâcon ; Girault, agriculteur, à Jalognes (Cher) ; Gourdin, viticulteur, à Amilly (Loiret) ; Gresté, cultivateur à Talon (Nièvre) ; Grivol, viticulteur, à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) ; Gros, procureur général, à Bourges ; Guillaume, cultivateur, à Hauterive (Allier).

Guillot, cultivateur à Anthume (S.-et-L.) ; Guinebault, jardinier à Montargis (Loiret) ; Huel, agriculteur à Autry-le-Châtel (Loiret) ; Imbert, agriculteur à Loddas (Allier) ; Jambon, propriétaire à Mâcon (S.-et-L.) ; Jeanret, agent général du Syndicat agricole du Loiret, Orléans ; Joly, cultivateur à Chantecoq (Loiret) ; Jouin, propriétaire à Hassigny (Allier) ;

Joudrier, agriculteur, à Angely (Yonne) ; Julien, agriculteur, à Saint-Menoux (Allier) ; Junier, sellier, à Sens ; Labaume, à Donzy (Nièvre) ; Lacarin, agriculteur, à Moulins (Allier) ; Laporte, agriculteur, à Hery (Cher) ; Laprey, cultivateur, à Saint-Pierre-Varennes (Saône-et-Loire) ; Mme Lelu, fermière, à Pougny (Nièvre) ; Lemaître, agriculteur à Champvert (Nièvre) ; Letrosne, viticulteur, à Saint-Ay (Loiret) ;

Lorré, cultivateur, à Erceville (Loiret) ; Lurat, propriétaire à Vilhan (Allier) ; Lurieu, agriculteur, à Saint-Saturain (Cher) ; Madier, négociant, à Vierzon (Cher) ; Malaret, agriculteur, aux Juy-t (Allier) ; Marchal, agriculteur, à Beaulieu (Loiret) ; Margnac, agriculteur à Crucy-le-Châtel (Yonne) ; Maringe, agriculteur, à Achnon (Nièvre) ; Martin, agriculteur, à Varennes-sur-Dun (Nièvre).

Ray, maraîcher, à Chassard (Allier) ; Régnier, agriculteur, à Saint-Hilaire-Fontaine (Nièvre) ; Mme Renaud, cultivatrice, à Saint-Pierre-du-Mont (Nièvre) ; Robert, cultivateur, à Trainou (Loiret) ; Robert, agriculteur, à Oureouer (Nièvre) ; Roche, chimiste, à Saint-Amand-en-Puisgney (Nièvre) ; Rodet, viticulteur, à Bourgneuf-Valdor (S.-et-L.) ; Roger, cultivateur, à Bourges ; Rolland, viticulteur, à Epinayville (Yonne) ; Romy, vigneron, à Gien (Loiret) ; Ronce, société du matériel agricole de Vierzon ; Rendet, brigadier des Eaux-et-Forêts, à Vacheresse (Allier) ; Rousseau, cultivateur, à Rosoy-sur-Yonne ; Rousseau, horticulteur, à Fargeau (Yonne) ; Ruelle, éleveur, à Achnon (Nièvre) ; Saget, viticulteur, à La Charité-sur-Loire (Nièvre) ; Serre, propriétaire, à Hérisson (Allier) ; Siret, jardinier, à Varennes-sur-Allier ; Soliveau, membre de la Société d'horticulture de l'Yonne.

Sommaire, chef de l'outilage agricole d'Orléans ; Soubrant, propriétaire, à Plois (Cher) ; Taillandier, propriétaire, à Saint-Victor (Allier) ; Tavernier, adjoint technique des Ponts et Chaussées, à Vierzon ; Vernis, constructeur de machines agricoles, à Sens ; Vieillard, cultivateur, à Lucenay l'Évêque (S.-et-L.) ; Villard, horticulteur, à Nevers ; Zilveret, propriétaire, à Planche (Nièvre).

(Voir la suite page 4)

Et maintenant lord Allenby persuadera-t-il les Egyptiens ?

LONDRES, 18 février. — La nouvelle de l'heureuse issue de la conférence entre le cabinet et le maréchal Allenby cause une grande satisfaction dans les milieux politiques.

Le maréchal Allenby va repartir pour l'Egypte, investi du pouvoir de négocier avec les dirigeants égyptiens. On dit qu'il est plein d'optimisme au sujet du succès de sa mission.

Le cabinet britannique aurait convaincu le maréchal d'introduire quelques modifications dans les propositions qu'il avait faites.

A la Commission sénatoriale de l'enseignement

PARIS, 18 février. — La commission sénatoriale de l'enseignement, réunie sous la présidence de M. Victor Bérard, a entendu M. Smyan, qui lui a exposé les résultats généraux de l'enquête commencée par la Chambre en 1919-1920, sur l'enseignement secondaire. M. Smyan conclut à la restauration de la culture générale et de la formation intellectuelle qui a toujours fait la grandeur et la force de la France.

Il estime que l'enseignement secondaire doit reposer sur l'étude des humanités classiques.

LE MUSEE DE LA GUERRE AU CHATEAU DE VINCENNES

M. Léon Bérard, ministre de l'Instruction publique, a déposé hier sur le bureau de la Chambre un projet de loi ayant pour objet l'installation de la bibliothèque et du musée de la guerre dans le pavillon de la Reine, au château de Vincennes.

Prévisions météorologiques

PARIS, 18 février. — Région Parisienne. — Vent faible ou modéré d'Ouest, nuageux ou très nuageux, avec éclaircies, averses, rafraichissements. Le minimum de température sera d'environ + 3°.

Région du Centre. — Vent faible ou modéré d'Ouest, Nuageux ou très nuageux, avec éclaircies, averses, refroidissements. Le minimum de température sera d'environ + 1°.

Massif Central. — Vent ouest faible, ou modéré. Ciel couvert ou très nuageux avec pluies, quelques chutes de neige possibles. Refroidissements. Le minimum de température sera d'environ + 1°.

VARSOVIE, 18 février. — A Zakopane, localité située dans le massif de Tatras, aura lieu, le 19 courant, un concours international de skieurs, qui durera trois jours.

A ce concours prendront part des sociétés sportives de Pologne, de France, de Hongrie et de Tchéco-Slovaquie.

On découvre à Cherbourg une vingtaine de chefs-d'œuvre

PARIS, 18 février. — On vient d'exhumer du grenier de l'hôtel de ville de Cherbourg, où ils étaient confisés dans l'oubli depuis des années, 20 tableaux de Jean François Millet.

Parmi ces toiles figurent une série de huit portraits de famille que le maître avait brossés, à 27 ans.

Les morts de l'armée d'Orient

PARIS, 18 février. — Les quarante-cinq cercueils contenant les corps des militaires morts pour la France à l'armée d'Orient, qui sont arrivés, hier, à la gare de Lyon, ont été exposés, ce matin, dans une chapelle ardente édifiée dans cette gare. Le public a été admis à défilé devant les cercueils à partir de 9 heures.

Le corps diplomatique félicite Pie XI

ROME, 18 février. — Les membres du corps diplomatique près du Vatican ont remis collectivement leurs lettres de créance au Pape.

L'ambassadeur d'Espagne, doyen du corps diplomatique, a prononcé un discours dans lequel il a exprimé la joie du monde entier pour l'élection de Pie XI.

Le Pape a répondu en exprimant sa satisfaction de se trouver au milieu de diplomates, lui-même ayant été autrefois doyen d'un corps diplomatique.

LES SERVICES DE MAIN-D'ŒUVRE SONT MODERNISÉS

PARIS, 18 février. — M. Albert Peyronnet, ministre du Travail, désireux de se rendre compte personnellement du fonctionnement des services parisiens de main-d'œuvre nationale et étrangère, a procédé à une visite inopinée de ces services.

Il a pu vérifier que le placement des chômeurs s'effectue avec une très grande célérité, presque toujours par téléphone, et par des méthodes qui n'ont rien de bureaucratique.

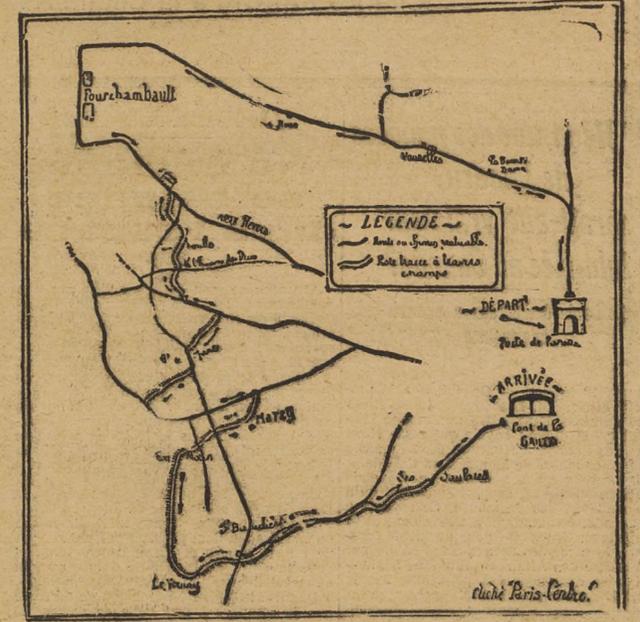
Un grand concours de skieurs

VARSOVIE, 18 février. — A Zakopane, localité située dans le massif de Tatras, aura lieu, le 19 courant, un concours international de skieurs, qui durera trois jours.

A ce concours prendront part des sociétés sportives de Pologne, de France, de Hongrie et de Tchéco-Slovaquie.

Les Sports

Le cross-country cyclo-pédestre du Vélo-Sport Nivernais se disputera aujourd'hui



Les deux favoris



Gaston ODARD
S'est fait remarquer dernièrement en un match de vitesse sur 100 mètres contre moto lancée
Photo BELLE: Cliché « PARIS-CENTRE »

PACTOLE
Endurant et courageux, s'est classé dans Paris-Saint-Etienne 1921
Bien entraîné, s'est classé premier aux trois dernières épreuves régionales

Aujourd'hui, vers 13 h. 30, vingt-cinq coureurs cyclo-pédestres prendront le départ à la Porte de Paris, pour le Cross-Country cyclo-pédestre, organisé par le Vélo-Sport Nivernais.

Ce cross, comportant une distance de 20 kilomètres, suivra l'itinéraire suivant : Porte de Paris, route de Vauzelles, Fourchambault, route de Fourchambault, jusqu'à l'octroi (contrôle). Les coureurs emprunteront ensuite le chemin à droite (piste tracée), montée des Terres-Blanches, route de Marzy (contrôle), entrée dans les jardins (piste tracée). Les coureurs rejoindront la rue des Montagnans, la rue de Billereux et le quai de Billereux.

Revenant à sa décision première, le Comité du V. S. N. a prescrit que les coureurs devront mettre pied à terre dans le bas de la rue du Viaduc et monter, à pied, cette rue. L'arrivée se fera donc, contrairement à ce qui avait été dit, sur le pont de la Grippe.

La direction technique de la course sera assurée par M. Georges Tissier, qui remplira les fonctions de speaker et de starter, Vincent, président du V. S. N., Sallé, trésorier, et Maniquet, contrôleur du Châlet.

Les principaux coureurs nivernais sont engagés dans ce cross et se disputeront le timbale.

Le concours de la musique du 13^e

Cette course, qui attirera au départ et à l'arrivée les passionnés de la pédale, promet d'être un gros succès pour le V. S. N.

Le Comité de cette active Société, désireux de corser le programme, s'est assuré le concours de l'excellente musique du 13^e régiment d'infanterie. L'autorité militaire a bien voulu, en effet, accéder au désir du Vélo-Sport, faire donner le concert dominical au Châlet du Viaduc et non au Parc.

Le Châlet sera donc le but de promenade que choisissent les Nivernais. L'arrivée des coureurs et l'audition de nos musiciens militaires formeront la plus grosse attraction de cette journée.

Les favoris

Pactole, l'homme aux grands cheveux, sera-t-il le triomphateur ? Odard, le vainqueur du 100 mètres contre moto, s'adjugera-t-il la première place ? Et Jolivet ?

Disons tout de suite qu'il est préférable de ne faire aucun pronostic. Un cross n'est pas une course où seules les qualités vélocypédiques sont en jeu. Tel qui triomphera dans une course cycliste, peut se trouver fortement handicapé dans un cross où la marche dans des terrains difficiles tient une grosse place.

LE FOOT-BALL ASSOCIATION A LA CHARITÉ

Aujourd'hui dimanche, à 14 heures, au Champ de Foire, l'équipe première de l'U. S. C. recevra une des meilleures équipes de la région en un match amical.

Dans sa réunion du 5 février, le comité du district est de football association a remis à l'ordre du jour la question de matches entre clubs affiliés et non affiliés, voici à ce sujet l'extrait du procès-verbal :

Rencontre des clubs affiliés contre des non affiliés.

Le Comité se voit dans l'obligation de faire appliquer le règlement de la F. F. F. A. En conséquence, tout club qui sera en défaut, sera puni d'une amende de 50 francs et, en cas de récidive, sera passible de suspension sans motifs.

Cet arrêté bouleverse un peu le calendrier de l'U. S. C. qui avait conclu des rencontres avec des non affiliés.

MOULINS CONTRE DIGOIN

Dimanche 19 février, l'équipe (2) du Football Club Digois se rencontrera, sur son terrain du Pont-de-Boncourt, en un match amical avec l'équipe (3) du Football Club Moulinois. Coup d'envoi à 14 heures. Prix d'entrée : 1 franc.

Le bal

Puis, à 22 heures, la jeunesse de Nevers se retrouvera réunie dans les Salons, où, aux

Les obsèques de M. de Lespinnasse ont eu lieu, hier, à Nevers

Ainsi que nous l'avions annoncé, les obsèques de M. de Lespinnasse ont eu lieu hier matin, en l'église Saint-Pierre.

M. le chanoine Alexandre, vicaire général, représentait Mgr Chateaux, évêque de Nevers.

A ses côtés se trouvaient MM. les chanoines Allard et Chollet et un certain nombre de prêtres parmi lesquels M. l'abbé Dasse, curé-doyen de Pougues-les-Français.

Ce fut M. le chanoine Gaudry, curé de Saint-Pierre, qui procéda à la levée du corps, chanta la messe et donna l'absoute.

M. le comte du Peyroux de Salmagne, neveu du défunt, conduisit le deuil.

MM. Molher, Mabire, de Soullait et Chaminade portaient les cordons du poêle.

Le convoi était suivi par un grand nombre de notabilités nivernaises, parmi lesquelles nous avons remarqué M. Bernard, préfet de la Nièvre, M. Mangin, chef de cabinet, MM. Goguelat, Charles et de Thoury, conseillers généraux, MM. de Terline, de Maumigny, de Mauduit-Warwick, Le Blanc-Belleveux, Girard, Berthel, Gallichet-Lavanne, Bebbé, Follereau, Ropitau, Martin, commandant de Verne, colonel Salet, commandant Tercinet, etc.

Le conseil d'administration de « Paris-Centre » était représenté par son vice-président, M. Magnard, et par un de ses membres, M. le vicomte d'Armaillet.

Après avoir rappelé l'effort fait par M. de Lespinnasse pendant 25 ans pour maintenir et développer cette institution si populaire et si utile, et à laquelle il tenait à conserver son cachet local et son caractère patriarcal, M. de Soullait a ajouté :

« Hélas ! la guerre, l'horrible guerre appelant aux frontières pour défendre notre sol français et que nous, citoyens, sans exception de jeune et de valide, il ne pouvait plus être question de concours de culture, faite avec des moyens de fortune, de concours de cheptels que la réquisition dévotait, de fêtes agricoles alors que l'inquiétude étreignait tous les cœurs.

« Avec une fébrile impatience, notre président, comme tous, attendait le succès de nos armes pour reprendre avec plus d'ardeur la série de ses comices ; mais le succès lui est venu et les années pour notre président furent plus heureuses à porter, certes, n'eût-il plus la force physique de procéder à une réorganisation que les événements demandaient si impérieusement.

« Avec quels regrets, mais avec quelle sainte résignation, me proposai-je l'an dernier de donner sa démission, souhaitant qu'un plus jeune, plus actif put reprendre avec ardeur ce que ses forces s'épuisant ne lui permettaient plus d'entreprendre.

« Souhaitant avec lui et pour lui faire honneur que cette institution qu'il avait tant revivifié enfin le plus tôt possible et lui soit reconnaissante de ce qu'il a fait pour elle.

« Puis, oubliant d'autre part les années que nous passâmes ensemble au Conseil général où il ne comptait que des amis.

« Au nom des anciens du Comice, au nom de ceux qui vous ont suivi, aimé et apprécié, je tiens, mon cher Président, à vous affirmer que votre souvenir nous restera éternel que vous a mérité le bien que vous avez fait sur terre, je prie Madame Lespinnasse et tous les vôtres d'agréer l'expression de ma bien vive, douloureuse et respectueuse sympathie. »

Après avoir rappelé l'effort fait par M. de Lespinnasse pendant 25 ans pour maintenir et développer cette institution si populaire et si utile, et à laquelle il tenait à conserver son cachet local et son caractère patriarcal, M. de Soullait a ajouté :

« Hélas ! la guerre, l'horrible guerre appelant aux frontières pour défendre notre sol français et que nous, citoyens, sans exception de jeune et de valide, il ne pouvait plus être question de concours de culture, faite avec des moyens de fortune, de concours de cheptels que la réquisition dévotait, de fêtes agricoles alors que l'inquiétude étreignait tous les cœurs.

« Avec une fébrile impatience, notre président, comme tous, attendait le succès de nos armes pour reprendre avec plus d'ardeur la série de ses comices ; mais le succès lui est venu et les années pour notre président furent plus heureuses à porter, certes, n'eût-il plus la force physique de procéder à une réorganisation que les événements demandaient si impérieusement.

« Avec quels regrets, mais avec quelle sainte résignation, me proposai-je l'an dernier de donner sa démission, souhaitant qu'un plus jeune, plus actif put reprendre avec ardeur ce que ses forces s'épuisant ne lui permettaient plus d'entreprendre.

« Souhaitant avec lui et pour lui faire honneur que cette institution qu'il avait tant revivifié enfin le plus tôt possible et lui soit reconnaissante de ce qu'il a fait pour elle.

« Puis, oubliant d'autre part les années que nous passâmes ensemble au Conseil général où il ne comptait que des amis.

« Au nom des anciens du Comice, au nom de ceux qui vous ont suivi, aimé et apprécié, je tiens, mon cher Président, à vous affirmer que votre souvenir nous restera éternel que vous a mérité le bien que vous avez fait sur terre, je prie Madame Lespinnasse et tous les vôtres d'agréer l'expression de ma bien vive, douloureuse et respectueuse sympathie. »

Après avoir rappelé l'effort fait par M. de Lespinnasse pendant 25 ans pour maintenir et développer cette institution si populaire et si utile, et à laquelle il tenait à conserver son cachet local et son caractère patriarcal, M. de Soullait a ajouté :

« Hélas ! la guerre, l'horrible guerre appelant aux frontières pour défendre notre sol français et que nous, citoyens, sans exception de jeune et de valide, il ne pouvait plus être question de concours de culture, faite avec des moyens de fortune, de concours de cheptels que la réquisition dévotait, de fêtes agricoles alors que l'inquiétude étreignait tous les cœurs.

« Avec une fébrile impatience, notre président, comme tous, attendait le succès de nos armes pour reprendre avec plus d'ardeur la série de ses comices ; mais le succès lui est venu et les années pour notre président furent plus heureuses à porter, certes, n'eût-il plus la force physique de procéder à une réorganisation que les événements demandaient si impérieusement.

« Avec quels regrets, mais avec quelle sainte résignation, me proposai-je l'an dernier de donner sa démission, souhaitant qu'un plus jeune, plus actif put reprendre avec ardeur ce que ses forces s'épuisant ne lui permettaient plus d'entreprendre.

« Souhaitant avec lui et pour lui faire honneur que cette institution qu'il avait tant revivifié enfin le plus tôt possible et lui soit reconnaissante de ce qu'il a fait pour elle.

« Puis, oubliant d'autre part les années que nous passâmes ensemble au Conseil général où il ne comptait que des amis.

« Au nom des anciens du Comice, au nom de ceux qui vous ont suivi, aimé et apprécié, je tiens, mon cher Président, à vous affirmer que votre souvenir nous restera éternel que vous a mérité le bien que vous avez fait sur terre, je prie Madame Lespinnasse et tous les vôtres d'agréer l'expression de ma bien vive, douloureuse et respectueuse sympathie. »

Après avoir rappelé l'effort fait par M. de Lespinnasse pendant 25 ans pour maintenir et développer cette institution si populaire et si utile, et à laquelle il tenait à conserver son cachet local et son caractère patriarcal, M. de Soullait a ajouté :

« Hélas ! la guerre, l'horrible guerre appelant aux frontières pour défendre notre sol français et que nous, citoyens, sans exception de jeune et de valide, il ne pouvait plus être question de concours de culture, faite avec des moyens de fortune, de concours de cheptels que la réquisition dévotait, de fêtes agricoles alors que l'inquiétude étreignait tous les cœurs.

« Avec une fébrile impatience, notre président, comme tous, attendait le succès de nos armes pour reprendre avec plus d'ardeur la série de ses comices ; mais le succès lui est venu et les années pour notre président furent plus heureuses à porter, certes, n'eût-il plus la force physique de procéder à une réorganisation que les événements demandaient si impérieusement.

« Avec quels regrets, mais avec quelle sainte résignation, me proposai-je l'an dernier de donner sa démission, souhaitant qu'un plus jeune, plus actif put reprendre avec ardeur ce que ses forces s'épuisant ne lui permettaient plus d'entreprendre.

« Souhaitant avec lui et pour lui faire honneur que cette institution qu'il avait tant revivifié enfin le plus tôt possible et lui soit reconnaissante de ce qu'il a fait pour elle.

« Puis, oubliant d'autre part les années que nous passâmes ensemble au Conseil général où il ne comptait que des amis.

« Au nom des anciens du Comice, au nom de ceux qui vous ont suivi, aimé et apprécié, je tiens, mon cher Président, à vous affirmer que votre souvenir nous restera éternel que vous a mérité le bien que vous avez fait sur terre, je prie Madame Lespinnasse et tous les vôtres d'agréer l'expression de ma bien vive, douloureuse et respectueuse sympathie. »

Après avoir rappelé l'effort fait par M. de Lespinnasse pendant 25 ans pour maintenir et développer cette institution si populaire et si utile, et à laquelle il tenait à conserver son cachet local et son caractère patriarcal, M. de Soullait a ajouté :

« Hélas ! la guerre, l'horrible guerre appelant aux frontières pour défendre notre sol français et que nous, citoyens, sans exception de jeune et de valide, il ne pouvait plus être question de concours de culture, faite avec des moyens de fortune, de concours de cheptels que la réquisition dévotait, de fêtes agricoles alors que l'inquiétude étreignait tous les cœurs.

« Avec une fébrile impatience, notre président, comme tous, attendait le succès de nos armes pour reprendre avec plus d'ardeur la série de ses comices ; mais le succès lui est venu et les années pour notre président furent plus heureuses à porter, certes, n'eût-il plus la force physique de procéder à une réorganisation que les événements demandaient si impérieusement.

Le cimetière d'Onlay sera-t-il déplacé ?

Comme suite à l'article de M. Paul Chevannes et à la lettre ouverte de trois conseillers municipaux d'Onlay, tendant à maintenir dans le bourg le cimetière de cette commune, nous avons reçu du Maire et d'une partie de son conseil la lettre suivante :

Monsieur le Directeur de Paris-Centre,

Le Maire, l'adjoint, les conseillers municipaux d'Onlay soussignés vous prient de vouloir bien, au même endroit et en mêmes caractères qu'il a été inséré, sur votre numéro du 16 courant, page 2^e colonne, la communication « le cimetière d'Onlay » publier cette réponse :

Nous voulons croire, M. Paul Chevannes, que nous ne commettons pas, ou plutôt que nous devinons, que votre nymphomane « vous a mis en veine d'imaginations et vous a porté à des exagérations n'ayant rien de commun avec la réalité.

1^o Nous ne pensons pas et personne ici ne croit que « les chefs gaulois de Bibracte et les légionnaires romains » arrivés dans des villes sur ou ne sait quels bords (reizez-vous) aient « trouvé des effluves de vie » dans le Crot. Vous dites Crochet ce qui crée confusion avec le Crot chad conru. Nous insistons en effet, dans un acte de piété passé devant maître Bouché, le 16 mars 1831, le Crot ou marais d'Onlay achèvement dans le champ des Clous attribués au second lot, restera en commun pour servir le chanvre et laver le linge ». Ce qui en soit n'a donc rien d'une richesse minérale ou autre. Qui disposera du Crot ? Quelle surprise tout de même si une nymphe laveuse y remuant la boue y retournait la boîte de César III !

2^o La translation du cimetière resté de toute urgence puisque depuis 20 ans toute concession est refusée et le conseil précédent, pour répondre aux demandes gênantes avant son départ, le 6 juillet 1919, a pris cette décision : « Il ne sera plus accordé de concession perpétuelle ni d'aucune sorte au l'extérieur du cimetière ». Nos prédécesseurs auraient été sages s'ils nous avaient devancé, maintenant il serait payé.

3^o L'hygiène demande le transfert, le cimetière au milieu du bourg restant une rare exception ; aux enterrements nous avons toujours entendu dire par ceux que vous appelez des étrangers : « Quel cimetière ! »

4^o Les « soldats morts pour la France » n'ont pas la place qui leur est due et nous n'hésiterons pas « dans le chemin » comme nous l'a conseillé quelqu'un que vous connaissez bien, nous n'agrandirons pas en avant ce qui est interdit par la loi, nous n'avons pas ni à « la mouille au Vitr » ni à d'autres endroits impropres indiqués à l'Autorité par le Contradictoire.

Après deux ans d'un attente à laquelle nous ont obligé les embûches de vos amis et sans doute les vôtres, notre décision est bien mûrie. Ni le fin « herbage » ni le « bon terrain » ni vos motifs avoués ou cachés ni vos ni d'autres ne nous empêcheront de désirer pour nos morts le champ du repos que vous savez.

Agitez, M. le Directeur nos remerciements anticipés.

Le Maire : Elisée, l'adjoint Boissot, Lemaître, Sureau, Marceau, Hugotte Louis, Bulcau, Aurossseau.

Comme suite à l'article de M. Paul Chevannes et à la lettre ouverte de trois conseillers municipaux d'Onlay, tendant à maintenir dans le bourg le cimetière de cette commune, nous avons reçu du Maire et d'une partie de son conseil la lettre suivante :

Monsieur le Directeur de Paris-Centre,

Le Maire, l'adjoint, les conseillers municipaux d'Onlay soussignés vous prient de vouloir bien, au même endroit et en mêmes caractères qu'il a été inséré, sur votre numéro du 16 courant, page 2^e colonne, la communication « le cimetière d'Onlay » publier cette réponse :

Nous voulons croire, M. Paul Chevannes, que nous ne commettons pas, ou plutôt que nous devinons, que votre nymphomane « vous a mis en veine d'imaginations et vous a porté à des exagérations n'ayant rien de commun avec la réalité.

1^o Nous ne pensons pas et personne ici ne croit que « les chefs gaulois de Bibracte et les légionnaires romains » arrivés dans des villes sur ou ne sait quels bords (reizez-vous) aient « trouvé des effluves de vie » dans le Crot. Vous dites Crochet ce qui crée confusion avec le Crot chad conru. Nous insistons en effet, dans un acte de piété passé devant maître Bouché, le 16 mars 1831, le Crot ou marais d'Onlay achèvement dans le champ des Clous attribués au second lot, restera en commun pour servir le chanvre et laver le linge ». Ce qui en soit n'a donc rien d'une richesse minérale ou autre. Qui disposera du Crot ? Quelle surprise tout de même si une nymphe laveuse y remuant la boue y retournait la boîte de César III !

2^o La translation du cimetière resté de toute urgence puisque depuis 20 ans toute concession est refusée et le conseil précédent, pour répondre aux demandes gênantes avant son départ, le 6 juillet 1919, a pris cette décision : « Il ne sera plus accordé de concession perpétuelle ni d'aucune sorte au l'extérieur du cimetière ». Nos prédécesseurs auraient été sages s'ils nous avaient devancé, maintenant il serait payé.

3^o L'hygiène demande le transfert, le cimetière au milieu du bourg restant une rare exception ; aux enterrements nous avons toujours entendu dire par ceux que vous appelez des étrangers : « Quel cimetière ! »

4^o Les « soldats morts pour la France » n'ont pas la place qui leur est due et nous n'hésiterons pas « dans le chemin » comme nous l'a conseillé quelqu'un que vous connaissez bien, nous n'agrandirons pas en avant ce qui est interdit par la loi, nous n'avons pas ni à « la mouille au Vitr » ni à d'autres endroits impropres indiqués à l'Autorité par le Contradictoire.

Après deux ans d'un attente à laquelle nous ont obligé les embûches de vos amis et sans doute les vôtres, notre décision est bien mûrie. Ni le fin « herbage » ni le « bon terrain » ni vos motifs avoués ou cachés ni vos ni d'autres ne nous empêcheront de désirer pour nos morts le champ du repos que vous savez.

Agitez, M. le Directeur nos remerciements anticipés.

Le Maire : Elisée, l'adjoint Boissot, Lemaître, Sureau, Marceau, Hugotte Louis, Bulcau, Aurossseau.

Comme suite à l'article de M. Paul Chevannes et à la lettre ouverte de trois conseillers municipaux d'Onlay, tendant à maintenir dans le bourg le cimetière de cette commune, nous avons reçu du Maire et d'une partie de son conseil la lettre suivante :

Monsieur le Directeur de Paris-Centre,

Le Maire, l'adjoint, les conseillers municipaux d'Onlay soussignés vous prient de vouloir bien, au même endroit et en mêmes caractères qu'il a été inséré, sur votre numéro du 16 courant, page 2^e colonne, la communication « le cimetière d'Onlay » publier cette réponse :

Nous voulons croire, M. Paul Chevannes, que nous ne commettons pas, ou plutôt que nous devinons, que votre nymphomane « vous a mis en veine d'imaginations et vous a porté à des exagérations n'ayant rien de commun avec la réalité.

1^o Nous ne pensons pas et personne ici ne croit que « les chefs gaulois de Bibracte et les légionnaires romains » arrivés dans des villes sur ou ne sait quels bords (reizez-vous) aient « trouvé des effluves de vie » dans le Crot. Vous dites Crochet ce qui crée confusion avec le Crot chad conru. Nous insistons en effet, dans un acte de piété passé devant maître Bouché, le 16 mars 1831, le Crot ou marais d'Onlay achèvement dans le champ des Clous attribués au second lot, restera en commun pour servir le chanvre et laver le linge ». Ce qui en soit n'a donc rien d'une richesse minérale ou autre. Qui disposera du Crot ? Quelle surprise tout de même si une nymphe laveuse y remuant la boue y retournait la boîte de César III !

2^o La translation du cimetière resté de toute urgence puisque depuis 20 ans toute concession est refusée et le conseil précédent, pour répondre aux demandes gênantes avant son départ, le 6 juillet 1919, a pris cette décision : « Il ne sera plus accordé de concession perpétuelle ni d'aucune sorte au l'extérieur du cimetière ». Nos prédécesseurs auraient été sages s'ils nous avaient devancé, maintenant il serait payé.

3^o L'hygiène demande le transfert, le cimetière au milieu du bourg restant une rare exception ; aux enterrements nous avons toujours entendu dire par ceux que vous appelez des étrangers : « Quel cimetière ! »

4^o Les « soldats morts pour la France » n'ont pas la place qui leur est due et nous n'hésiterons pas « dans le chemin » comme nous l'a conseillé quelqu'un que vous connaissez bien, nous n'agrandirons pas en avant ce qui est interdit par la loi, nous n'avons pas ni à « la mouille au Vitr » ni à d'autres endroits impropres indiqués à l'Autorité par le Contradictoire.

Après deux ans d'un attente à laquelle nous ont obligé les embûches de vos amis et sans doute les vôtres, notre décision est bien mûrie. Ni le fin « herbage » ni le « bon terrain » ni vos motifs avoués ou cachés ni vos ni d'autres ne nous empêcheront de désirer pour nos morts le champ du repos que vous savez.

Agitez, M. le Directeur nos remerciements anticipés.

Le Maire : Elisée, l'adjoint Boissot, Lemaître, Sureau, Marceau, Hugotte Louis, Bulcau, Aurossseau.

Comme suite à l'article de M. Paul Chevannes et à la lettre ouverte de trois conseillers municipaux d'Onlay, tendant à maintenir dans le bourg le cimetière de cette commune, nous avons reçu du Maire et d'une partie de son conseil la lettre suivante :

Monsieur le Directeur de Paris-Centre,

Le Maire, l'adjoint, les conseillers municipaux d'Onlay soussignés vous prient de vouloir bien, au même endroit et en mêmes caractères qu'il a été inséré, sur votre numéro du 16 courant, page 2^e colonne, la communication « le cimetière d'Onlay » publier cette réponse :

Nous voulons croire, M. Paul Chevannes, que nous ne commettons pas, ou plutôt que nous devinons, que votre nymphomane « vous a mis en veine d'imaginations et vous a porté à des exagérations n'ayant rien de commun avec la réalité.

1^o Nous ne pensons pas et personne ici ne croit que « les chefs gaulois de Bibracte et les légionnaires romains » arrivés dans des villes sur ou ne sait quels bords (reizez-vous) aient « trouvé des effluves de vie » dans le Crot. Vous dites Crochet ce qui crée confusion avec le Crot chad conru. Nous insistons en effet, dans un acte de piété passé devant maître Bouché, le 16 mars 1831, le Crot ou marais d'Onlay achèvement dans le champ des Clous attribués au second lot, restera en commun pour servir le chanvre et laver le linge ». Ce qui en soit n'a donc rien d'une richesse minérale ou autre. Qui disposera du Crot ? Quelle surprise tout de même si une nymphe laveuse y remuant la boue y retournait la boîte de César III !

2^o La translation du cimetière resté de toute urgence puisque depuis 20 ans toute concession est refusée et le conseil précédent, pour répondre aux demandes gênantes avant son départ, le 6 juillet 1919, a pris cette décision : « Il ne sera plus accordé de concession perpétuelle ni d'aucune sorte au l'extérieur du cimetière ». Nos prédécesseurs auraient été sages s'ils nous avaient devancé, maintenant il serait payé.

3^o L'hygiène demande le transfert, le cimetière au milieu du bourg restant une rare exception ; aux enterrements nous avons toujours entendu dire par ceux que vous appelez des étrangers : « Quel cimetière ! »

4^o Les « soldats morts pour la France » n'ont pas la place qui leur est due et nous n'hésiterons pas « dans le chemin » comme nous l'a conseillé quelqu'un que vous connaissez bien, nous n'agrandirons pas en avant ce qui est interdit par la loi, nous n'avons pas ni à « la mouille au Vitr » ni à d'autres endroits impropres indiqués à l'Autorité par le Contradictoire.

NIÈVRE

A la Charité, un vieillard meurt dans le fauteuil d'un coiffeur

M. André Durigneux, 61 ans, célibataire, infirmier à l'hôpital, s'était rendu chez M. Larivière, coiffeur, pour se faire raser. Son lieu veau, il prend place dans le fauteuil, après un savonnage consciencieux, le garçon allait se servir de son rasoir, quand, tout à coup, il vit son client s'effaler brusquement. M. Larivière s'empressa, les soins les plus énergiques furent tentés sans succès. Le mort avait fait son œuvre. M. Durigneux venait de succomber à une crise cardiaque.

De l'hôpital, une civière fut apportée, et le corps de l'infirmier y fut transporté.

LA CHARITÉ-SUR-LOIRE
OBSEQUES D'UN BRAVE

Mardi dernier, avec le dévouement accoutumé, eurent lieu, au milieu d'une assistance nombreuse et pieusement émue, les obsèques d'un enfant du pays : Armand Lefoye.

Après les dernières prières, M. Charriot lut, d'une voix émue, au nom de M. Guyot, président, empêché par un deuil, un beau discours.

M. le docteur Lebeuf, au nom de la ville de La Charité et doublement ému, salue la dépouille du brave, la première retour de l'armée d'Orient dont il eut l'honneur de faire partie.

S'adressant à la famille, le docteur Lebeuf la remercia du dépôt sacré assurant qu'au milieu de ses compatriotes, de ses compagnons d'armes, le petit soldat d'Orient sera gardé et entouré de pieuses sollicitudes affectueuses. Jetant l'eau bénite sur la tombe, il tend le bras au malheureux père cerné par la douleur.

UN INCENDIE DETRUIT UN IMMEUBLE

Judi soir, vers 20 heures, la sonnerie de cloison jette l'émoi en ville. Il y a là le feu au faubourg.

Un incendie venait de se déclarer dans un immeuble situé à la Saulnic et occupé par M. G. Girard, garde de navigation.

En un clin d'œil le feu dont l'origine est inconnue embrase le grenier dans lequel se trouve un magasin de foin. A la hâte les bêtes furent sorties de l'écurie, quelques objets mobiliers furent sauvés, les flammes gagnaient rapidement toute la maison.

Les secours arrivèrent promptement, trois pompes furent mises en batterie par les pompiers sous les ordres du lieutenant Laurent qui se rendit vite compte qu'il n'avait qu'à protéger les bâtiments voisins qui, de fait, n'en formaient qu'un. Travail ardu qui réussit cependant grâce à l'activité et au dévouement de tous.

Le feu était maintenu dans ses plus strictes limites mais la maison d'habitation est presque complètement détruite.

Le bâtiment était la propriété de M. Dutilleul. Les dégâts sont en partie assurés.

La nouvelle pompe « La Victoire » a reçu, dans ce sinistre le baptême de son fonctionnement a donné toutes satisfactions.

Etat-civil :
Mariage. — Jules Rogues à Paris et Marie Quentin.
Décès. — André Durigneux, 61 ans.

POUILLY-SUR-LOIRE
CONFERENCE AGRICOLE PAR M. GIRARD

Dimanche dernier, M. Girard, directeur des services agricoles du département, est venu à Pouilly, faire une conférence qui fut très réussie. Les sujets : reconstitution du vignoble, fumure, évolution et traitement des maladies cryptogamiques, furent traités avec clarté, précision et simplicité. L'attention des nombreux auditeurs fut constamment en éveil et les applaudissements qui suivirent la promesse faite par M. Girard, de renouveler de temps en temps cette causerie, montrèrent l'intérêt que prennent nos agriculteurs et viticulteurs aux questions se rattachant à leur profession. Tous nos remerciements à M. Girard.

DECISE
Mariage. — Jules Rogues à Paris et Marie Quentin.
Décès. — André Durigneux, 61 ans.

APRES INVENTAIRE

La Paroisse de Moudon, 26, avenue de la Gare, au vent de différents fins de séries de sacs pour dames, malades pour le voyage, les prix extraordinaires de bon marché, vos étalages et consulter ses prix.

Rayon spécial d'articles de voyage, maroquinerie fine, parapluies et cannes.

VERIFICATION PERIODIQUE DES POIDS ET MESURES

Le maire de la ville de Nevers a l'honneur de prévenir ses concitoyens que, la vérification des poids et mesures sera effectuée à Nevers, du 23 février au 25 mars 1922 ; elle aura lieu de la manière suivante :

1^o Pour les poids et mesures de capacité ou de longueur.

2^o Au bureau de vérification, situé rue Gambetta, n^o 16, de huit heures à onze heures du matin et de une heure à quatre heures du soir, les jeudis, vendredis et samedis seulement ;

3^o Pour les balances et tous instruments de pesage ;

4^o Au domicile des assujettis, après la vérification des poids et des mesures au bureau.

Nota. — Tous les poids, mesures, instruments de pesage ou de mesure, devront être présentés dans un parfait état de propreté ; dans le cas contraire, la vérification pourra être refusée.

Après le délai fixé au 25 mars, la possession de ces poids ou mesures non contrôlés expose son détenteur à une contravention.

En dehors de la période ci-dessus fixée pour la vérification de Nevers, c'est-à-dire à partir du 25 mars, le bureau de vérification situé au n^o 16, rue Gambetta, est ouvert le samedi seulement, de 8 h. à 11 heures du matin et de 1 heure à 4 heures du soir.

Il est rappelé aux commerçants qu'il est interdit de faire usage des anciennes dénominations : « Livre, double-livre, quart », pour l'affichage du prix des marchandises.

Etat-civil :
Mariage. — Henri Simonin et Marguerite Lebeau à Châtillon-sur-Loire (Loiret).
Décès. — Maurice Roy, 12 ans ; — Charles Carroué, 41 ans ; — Marie Ducier, 83 ans veuve Léger ; — Julien Poulin, 86 ans.

GOSNE-SUR-LOIRE
MATINEE ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE

Les élèves du collège de Gosne organisent une matinée artistique et littéraire qui sera offerte au théâtre Printania, le mercredi 22 février, à 14 heures, sous la présidence de M. le recteur de l'Académie de Dijon. L'Orchestre sera dirigé par M. Charonnet, professeur de musique au collège. Le comité met à disposition des artistes préparatifs et tout fait prévoir que cette fête scolaire sera des mieux réussies.

La matinée sera suivie, le même jour, à 21 heures 30, d'une sauterie organisée dans la salle des fêtes de l'Eden-Cinéma.

Etat-civil :
Mariage. — Lucienne Cassier ; — André Louise Massot ; — Clémentine Lafat ; — Henriette Françoise Boguet ; — Jeanne Duc ; — Lucienne Turley.
Décès. — André Guynet et Antoinette La petite ; — Emile Bourgot et Annette Alexan dre ; — Joseph Guillon, à Nevers, et Juliette Moge.

FOURCHAMBAULT

Succès sténographique. — Mlle Marcelle Chaudron, et Marie Geyrois, viennent de recevoir de l'Association sténographique Unitaire, les diplômes de sténographe (120 mots à la minute) et de dactylographe (400 mots au quart d'heure), concours de sténographie et d'examens qu'elles ont subi en novembre dernier. Nos félicitations aux jeunes élèves et à leur professeur, Mme Lévreau.

Etat-civil :
Mariage. — Lucienne Cassier ; — André Louise Massot ; — Clémentine Lafat ; — Henriette Françoise Boguet ; — Jeanne Duc ; — Lucienne Turley.
Décès. — André Guynet et Antoinette La petite ; — Emile Bourgot et Annette Alexan dre ; — Joseph Guillon, à Nevers, et Juliette Moge.

Le Mérite agricole

Sont nommés au grade de chevalier :

MM. Barbier, régisseur, à Cossay (Nièvre) ; Bonatou Guévaux, viticulteur, à Melcey (Saône-et-Loire) ; Bidel, professeur d'agriculture à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier) ; Bignolus, cultivateur à Tendon (Cher) ; Chatelet, agriculteur, à Gacogne (Nièvre) ; Chevalier, agriculteur, à Cours (Nièvre) ; Gauthier, chef de bureau à la Préfecture de la Nièvre ; Grimoult, agriculteur, à Puzos (Nièvre) ; Jolot, cultivateur, à Servilly (Allier) ; Lambin, professeur d'agriculture à Chalon-sur-Saône ; Laporte, agriculteur à Maux (Nièvre) ; Lasserre, professeur à Fresnoy (Nièvre) ; Marnet, cultivateur à Hauteville (Allier) ; Maréchal, agriculteur à Ville-Langy (Nièvre) ; Mercier, professeur d'agriculture à Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier) ; Neudin, agriculteur, à Nolay (Nièvre) ; Neuhart, agriculteur à Cossay (Allier) ; Neveu, instituteur à Auxerre ; Paillette, directeur de la ferme-école de Launay (Cher) ;

Foires et Marchés de la Région

LE MARCHÉ AUX GRAINS DE NEVERS

Voici les cours du marché aux grains et aux fourrages qui s'est tenu hier à Nevers. Blé, 76 fr. 68 fr. (en culture), vente difficile ; avoine, de 55 à 56 fr. ; orge, 65 fr. Vente très difficile.

VACHES BRÉTONNES

M. LABOUE informe sa clientèle qu'il sera aux foires de Châtillon, Decize et Lury, avec trois beaux lots de vaches bretonnes laitières et petites normandes.

BOURBON-LANCY. — Foire du mercredi 15 février. — La foire d'aujourd'hui a été favorisée par un temps superbe. Champ de foire très bien garni. Baisse assez importante sur les boîtes à cornes et sur les porcs gras. Prix stationnaires sur les autres produits. Vente assez active. Voici les cours principaux :

Boeufs gras, 210 à 250 francs les 100 kilos bonnets de culture, 1.000 à 1.800 francs l'un bœufs d'embranchement, 1.000 à 1.300 francs l'un vaches grasses, 180 à 200 francs les 100 kilos génisses de 2 ans, 200 à 2.000 francs la pièce veaux de boucherie, 1^{re} qualité, 2,50 la livre ; 2^e qualité, 2 fr. 20 la livre ; veaux d'élevage (4 mois), 500 francs l'un ; porcs gras, 1,35 à 1,60 la livre ; porcs maigres, 180 à 200 francs l'un ; normands, 180 à 200 francs l'un ; porcelets, 30 à 50 francs l'un.

Marché de mercredi 15 février. — Marché très bien approvisionné, surtout en produits de la boucherie. Bon coup d'achats. Légère baisse sur les œufs et le beurre. Prix stationnaires sur les autres produits. Voici les cours principaux :

Beurre frais, 5 francs la livre ; beurre à faire, 4,50 la livre ; œufs, 4 francs la douzaine ; canards, 24 à 26 francs la paire ; poulets, 20 francs l'un ; oies moyennes, 16 francs l'une ; poulets gros, 25 francs la paire ; poulets moyens, 16 à 18 francs la paire ; dindons, 35 francs la paire ; pintades, 38 francs la paire ; pigeons, 6 à 7 francs la paire ; lapins domestiques, 11 à 12 francs l'un ; lapins domestiques moyens, 9 à 15 francs l'un ; pommes de terre, 0,75 à 0,90 le kilogramme ; oignons, 0,75 à 1,50 le kilo ; tomates, 0,40 à 0,60 l'un ; haricots blancs, 1,10 à 1,20 le kilo ; haricots rouges, 0,90 à 1,10 le kilo ; pois, 0,15 l'un ; oignons, 1,50 le kilogramme ; salade, 0,40 à 0,50 la pièce ; pissenlits, 0,30 à 0,40 le kilo ; radis, 0,40 à 0,50 le kilo ; tomates, 0,40 à 0,50 le kilo ; pruneaux, 3,50 le kilo ; figues, 1 franc la livre ; morue, 3 francs le kilo.

NEVERS. — Marché Carnot : mercantile du 18 février 1922. — Poulets, de 22 à 24 fr. la paire ; canards, de 24 à 26 fr. la paire ; dindons, de 30 à 35 fr. la paire ; oies, de 25 à 35 fr. la pièce ; poulets, de 18 à 20 fr. la paire ; poulets, de 18 à 20 fr. la douzaine ; fromages, 1 fr. ; œufs, 2 à 2,50 le quarton ; lait, 0,70 à 0,80 le litre ; salade, 0,30 l'une ; carottes, 1 fr. le paquet ; choux, 0,75 ; oignons, 0,25 à 0,30 le kilo ; pommes de terre, 0,75 le double-décalitre ; pain, 0,90 le kilo ; œuf, 2 francs le double-décalitre ; veau, 5,50 et 3 fr. ; mouton, 5 fr. et 3 fr. ; porc, 4 fr. et 2,75 ; charcuterie, 5 fr. et 3 fr.

SAINT-AMAND. — Poulets, de 24 à 33 fr. la paire ; oies, de 25 à 35 francs la paire ; lapins, de 12 à 16 francs la pièce ; œufs, de 4 à 5,50 francs la douzaine ; fromages, de 1,20 à 1,50 la pièce ; beurre, de 9 à 10 francs le kilo ; salade, de 5,10 à 6 francs le kilo ; pommes de terre, de 7,50 à 8,50 le double-décalitre ; avoine, de 6 à 6,50 le double-décalitre.

CHAROLLES. — Marché du 15. — Dindes grasses, 32 à 35 fr. pièce ; dindonnes, 30 à 32 fr. pièce ; canards, 24 à 26 fr. pièce ; poulets, 20 à 22 fr. la paire ; poulets, 22 à 25 fr. la paire ; poulets moyens, 25 à 28 fr. la paire ; poulets moyens, 23 à 25 fr. la paire ; petits poulets, 18 à 20 fr. la paire ; gros canards, 22 à 25 fr. la paire ; canards moyens, 20 à 23 fr. la paire ; pigeons, 5 à 6 fr. la paire ; lapins domestiques, 11 à 12 francs la paire ; lapins domestiques moyens, 9 à 11 francs la paire ; pommes de terre, de 7,50 à 8,50 le double-décalitre ; pain, 0,90 le kilo.

DORNES. — Marché du 15 février : augmentation sur le beurre, diminution sur les œufs ; cours stationnaires sur les autres denrées. Prix moyens : dindes, de 5 à 6,50 le kilo, poids viv. ; oies, de 4,50 à 5 fr. le kilo, poids viv. ; poulets, de 22 à 25 fr. la paire ; poulets, de 18 à 30 fr. ; lapins, 4 fr. le kilo (poids viv.) ; beurre, de 4 à 5,50 la livre ; œufs, 4,50 la douzaine ; fromages du pays, 0,60 pièce ; pommes de terre, de 7 à 8 fr. le double-décalitre ; pain, 0,90 le kilo.

CHANGES

5/16, 49,36 ; New-York, 11,30 ; Allemagne, 5/16 ; Suisse, 230 3/4 ; Italie, 55 1/8 ; Espagne, 178 1/2 ; Hollande, 427 ; Suède, 500 ; Belgique, 95 1/8.

Théâtres & Cinémas

NEVERS GAUMONT-ACTUALITÉS LA FILLE DU LOUP Comédie dramatique en 3 parties L'ORPHELINE 12^e et dernier épisode Vers le Bonheur LE GARDIEN EN GINE Journal humoristique en dessins animés SAUVONS LE GOSSE comédie comique en 2 parties

Ciné-Pathé de l'Orangerie

DANS L'AIN, voyage ; L'ENLEVEMENT DE MOLLY, comédie ; L'ÉTRANGE AVENTURE DU DOCTEUR WORKS Grand drame, tiré de « La Porte Close » interprété par M. Jean Albert, de la Comédie-Française, et Marie Ferrare, de l'Opéra-Comique.

ACTUALITÉS JOURNAL. PARIS-MYSTÉRIEUX (8^e épisode) Le voile se lève. CE BRAVE CHIEN DE FATTY, comédie ; À partir de cette semaine, PARTIE DE CONCERT à chaque séance. Fugel, comique fustigé, du Casino de Paris. Mme Gliska, chanteuse bottemaine dans son répertoire. Prix des places. — Loges, 3 fr. 50 ; premières, 3 fr. ; secondes, 2 fr. 25 ; troisièmes, 1 fr. 50 ; réduction pour les militaires et les enfants.

CINÉMA DES FAMILLES (Clos Saint-Joseph). — Dimanche 19 février 1922, matinée à 15 h. 30. Pas de soirée à 20 h. 30 jusqu'à nouvel ordre. Les Oiseaux et leurs petits, documentaire ; Pièce montée, comédie ; Giordana, comédie dramatique en 4 parties ; Chanson filmée de G. Leroy ; La Voix des Ruines ; Le Pantalon d'André, comédie.

N. B. — Du 23 au 26 février, Grande kermesse en faveur des œuvres du Clos, aux Salons Verdun.

MAJESTIC-PALACE

MAJESTIC-PALACE vous présentera samedi 18 et dimanche 19 février un programme absolument sensationnel.

LA TERRE

D'après le célèbre roman d'Emile Zola LA FOGHARÉ (9^e épisode) : Le Fils du Médecin ;

PATHE-JOURNAL, dernières actualités du monde entier ; GRANDE PARTIE DE MUSIC-HALL, interprétée par Mlle Claudine Flicy, chanteuse fustigée du Petit Casino de Paris ; M. Barillet, chanteur comique de l'Éldorado de Paris ;

Le Célèbre Trio DUMAINE

et leur inimitable chienne transformiste « Tosca », assistée de « Miss-Turipette », merveilleuse prodige de la danse. MERVEILLEUX DÉCORS LUMINEUX. SOMPTUEUSE MISE EN SCÈNE. TRÈS RICHES COSTUMES.

Ce merveilleux programme sera le plus gros succès de Majestic. Retenez vos places

BULLETIN FINANCIER

PARIS, le 17 février 1922. — Dans sa première partie la Bourse relègue encore les mêmes dispositions que la veille, un certain nombre de valeurs se retrouvent en nouvelle réaction, parmi elles citons le Rio, les Sucreries, la Gafsa action, Fonds russes plus calmes.

Sur le marché en banque, la détente des changes pèse quelque peu sur la cote. Au cours de la séance, les tendances s'améliorent, principalement au parquet, et cela sous l'influence de rachats, Toutefois, on continue à noter la Mexican Eagle, la De Beers, les Amériques et certaines valeurs russes se ressaisissent, la Royal Dutch et la Shell restent lourdes. Enfin les caoutchoutières font preuve de faiblesse.

Dans ces conditions, le marché officiel finit meilleur, le marché en banque reste irrégulier. Le 3^e français gagne 30 centimes à 58,80. Crédit National 1215, 498, 1920, 499, 1921, 501,50. Bons du Trésor, 2^e %, 457,50. On a coté pour la première fois, aujourd'hui, les obligations décennales et sexennales de la Défense Nationale. En voit les cours : Décennales 1925-35, 92,10 ; 1929-39, 85,50. Sexennales noté 1927-37, 87,50 ; 1927-37, 87,50 ; 1927-37, 87,50. Les fonds russes inissent comme suit : Consolidé 23,40, 1891 16,40, 1906 28,25, 1909 20,85. L'Extérieure Espagnole réactionne à 151,40, sur le recul de la peseta.

Bonne tenue des sociétés de crédit, Banque de Paris 1,192, Comptoir 932, Nationale de Crédit 638, Lyonnais 1385, Union Parisienne 660, Crédit mobilier 300. Nouvelle reprise de la Rente Française à 890. Banques étrangères résistantes, Ottomane 663, Mexique 463. Fermés des Chemins Français, Est, 632, Lyon 580, Nord 915, Orléans 575, Ouest 630. Trains de Paris à Lyon, 1920, soutenus. Dans les valeurs de navigation, les Chargeurs Réunis passent de 404 à 392. Mentionnons dans les industrielles, le Rio à 1250, Penarroya 790, Thomson 712, Malfidano 244. Financière des Pétroles ferme, à 472. Les Sucreries restent raffermiss.

Métallurgiques et charbonnages, toujours sans animation. Les caoutchoutières terminent mieux tenues. Valeurs incertaines hésitantes. Sur le marché des changes, le Livre finit à 49,38 ; Dollar 11,48 1/2 ; Mark 5 1/8 ; Belgique 35 1/4 ; Paysa 180 3/4 ; Hollande 430, Haïti 56 3/4, Suisse 223 1/2, 21 1/2 ; Espagne 178 1/2 ; 15/16, Suède 302 1/2, Norvège 196, Vienne 0 11/32.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Mme Désirée LOISEAU, née Claire BOUGRAT, décédée le 16 février 1922, dans sa 82^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. La levée du corps aura lieu le dimanche 19 février, à 9 heures, rue Balthus-Charost, à Bourges, et la cérémonie religieuse le même jour, à 13 heures, à Rians, où se fera l'inhumation.

De la part de : M. et Mme Victor Loiseau et leurs enfants, M. et Mme Francis Merlant, ses enfants et petits-enfants, et des familles G. Loiseau, Charles Dumas, Edmond Pithé, Fousard, Brunet, abbé Monlon, Prioret, Lacroix, Bougrat, Dumas, A. Loiseau, Racine, Courtrès, Gauthier, Aupérin, Moën.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu. Un train part pour les Aix à 10 h. 25 et revient sur Bourges à 15 h. 30.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Mme veuve Marc MARE, née Marie DULLY, décédée en son domicile, aux Saules, commune de Coindres-les-Nevers, le 18 février 1922, dans sa 70^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le dimanche 19 courant, à 16 heures, en l'église de Saint-Eloi. On se réunira à la maison mortuaire à 14 h. 30.

De la part de : Mlle Marie Maré, sa fille, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Albert GOULIN, ouvrier, en son domicile, à Nevers, 13, rue de la Cathédrale, le 17 février 1922, dans sa 52^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 20 février courant, à 10 heures, en l'église Cathédrale de Nevers. On se réunira à la maison mortuaire à 9 h. 45.

De la part de : Mme veuve Goulin, sa mère ; MM. Pierre et Marcel Goulin, ses frères ; Mme veuve Pouquet, sa grand-mère ; M. l'abbé Pouquet, M. Joseph Goulin, Mme veuve Gilbert Goulin, ses oncles et tante, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de Mlle Lucie GOBILLOT, décédée en son domicile, à Nevers, 13, rue de la Cathédrale, le 17 février 1922, dans sa 52^e année, munie des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le mardi 20 février courant, à 10 heures, en l'église Cathédrale de Nevers. On se réunira à la maison mortuaire à 9 h. 45.

De la part de : Mme veuve Gobillot, sa mère ; MM. Pierre et Marcel Gobillot, ses frères ; Mme veuve Pouquet, sa grand-mère ; M. l'abbé Pouquet, M. Joseph Gobillot, Mme veuve Gilbert Gobillot, ses oncles et tante, et de toute la famille.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Maladies d'Estomac

et mauvaise circulation du sang

Résultats intéressants à signaler aux lecteurs

On est arrivé à employer, après purification, une méthode nouvelle dans certaines régions de France, alors qu'avant guerre, on ne recevait de Saxe et de Bavière, comme base d'une spécialité :

La Poudre de l'Hôpital (marque déposée) se trouve en vente, le 10 avril au Greffe du Tribunal qui gère après avoir été autorisé, dans les arrondissements de Saxe et de Bavière, les atteintes, dyspepsies, gastrites, dilatations, gastalgies, vomissements et tous les maux d'estomac.

Ces nombreuses guérisons dans la région rendent utile de signaler cette découverte à nos lecteurs. M. Piot, instituteur à Rians, qui ayant tout essayé sans résultat durable, a pris de la Poudre de l'Hôpital, nous a écrit, dans un but humanitaire, à signaler sa guérison. M. Chédon, d'Aubinges, dit à qui veut l'entendre : « Sans La Poudre de l'Hôpital, depuis quatre ans, je serais mort ! »

Au cours de la séance, les tendances s'améliorent, principalement au parquet, et cela sous l'influence de rachats, Toutefois, on continue à noter la Mexican Eagle, la De Beers, les Amériques et certaines valeurs russes se ressaisissent, la Royal Dutch et la Shell restent lourdes. Enfin les caoutchoutières font preuve de faiblesse.

Dans ces conditions, le marché officiel finit meilleur, le marché en banque reste irrégulier. Le 3^e français gagne 30 centimes à 58,80. Crédit National 1215, 498, 1920, 499, 1921, 501,50. Bons du Trésor, 2^e %, 457,50. On a coté pour la première fois, aujourd'hui, les obligations décennales et sexennales de la Défense Nationale. En voit les cours : Décennales 1925-35, 92,10 ; 1929-39, 85,50. Sexennales noté 1927-37, 87,50 ; 1927-37, 87,50 ; 1927-37, 87,50. Les fonds russes inissent comme suit : Consolidé 23,40, 1891 16,40, 1906 28,25, 1909 20,85. L'Extérieure Espagnole réactionne à 151,40, sur le recul de la peseta.

Bonne tenue des sociétés de crédit, Banque de Paris 1,192, Comptoir 932, Nationale de Crédit 638, Lyonnais 1385, Union Parisienne 660, Crédit mobilier 300. Nouvelle reprise de la Rente Française à 890. Banques étrangères résistantes, Ottomane 663, Mexique 463. Fermés des Chemins Français, Est, 632, Lyon 580, Nord 915, Orléans 575, Ouest 630. Trains de Paris à Lyon, 1920, soutenus. Dans les valeurs de navigation, les Chargeurs Réunis passent de 404 à 392. Mentionnons dans les industrielles, le Rio à 1250, Penarroya 790, Thomson 712, Malfidano 244. Financière des Pétroles ferme, à 472. Les Sucreries restent raffermiss.

Métallurgiques et charbonnages, toujours sans animation. Les caoutchoutières terminent mieux tenues. Valeurs incertaines hésitantes. Sur le marché des changes, le Livre finit à 49,38 ; Dollar 11,48 1/2 ; Mark 5 1/8 ; Belgique 35 1/4 ; Paysa 180 3/4 ; Hollande 430, Haïti 56 3/4, Suisse 223 1/2, 21 1/2 ; Espagne 178 1/2 ; 15/16, Suède 302 1/2, Norvège 196, Vienne 0 11/32.

ENVOIS DE FACTURES

L'article 43 de la loi de finances de 1922 n'ayant admis, au tarif de 15 centimes, que les envois de lettres, sous bande, à destination de l'Administration des postes se trouve dans l'obligation de maintenir la taxe des lettres pour les factures expédiées sous enveloppe ouverte. Toutefois, dans sa séance du 20 janvier dernier, la Chambre a voté une disposition ayant pour objet d'admettre, au tarif de 15 centimes, les factures et relevés de comptes envoyés sous enveloppe ouverte. Il sera fait diligence pour que le texte adopté par la Chambre soit en discussion au Sénat dans le plus bref délai possible.

Imprimerie de PARIS-CENTRE, Nevers. Le Secrétaire-Gérant : Abel LAMY.

Manufactures Françaises

D'AMEUBLEMENTS de Varennes-sur-Allier (Allier)

Maison COLLET-MÉRIAUD Fondée en 1870

Produit dans ses trois usines, tout ce qui concerne l'aménagement : Chambres, salles à manger, salons, Cabinets de travail, literie, sièges, etc. Garantit sans restriction ses produits. A base tous ses prix sur :

LA BAISSÉ

que comporte la situation générale. Accepte en paiement à leur valeur 60 % des Bons de la Défense et Emprunt Français 6 %.

CATALOGUE

gratuit et franco sur simple demande. Le mieux est une visite aux Salles d'Exposition de Varennes. Curiosité unique en France, comportant dix mille mètres carrés d'étagage et un choix immense de plus d'un million de mobilier complets, ordinaires, moyens et riches.

ENTRÉE LIBRE

Ouvert tous les jours, dimanche compris. VAGNER Famille honorable prendrait avec elle homme en dame ayant capital permettant d'acquiescer pour élargir petit projet qu'elle donnerait en garantie de Vagner. PIERRE, 8, rue Thérèse, Paris.

HERNIE

Approuvée par le corps médical lui-même, la nouvelle méthode de M. GLASER est la seule qui assure la guérison définitive des hernies. Les témoignages authentiques de personnes guéries au parientaire que tout est GLASER sont des preuves irréfutables de la supériorité de cette belle découverte.

M. GLASER a obtenu le brevet de son procédé et se livre à la fabrication de tous les appareils nécessaires à la guérison de toutes les hernies. Il se livre à la fabrication de tous les appareils nécessaires à la guérison de toutes les hernies.

Mme MASSE, à Cussy-les-Bois, par Donzy (Nièvre), hernie guérie. M. THIBAUT E., à Montpazier, par Villeneuve-la-Grande (Aube), hernie volumineuse guérie. Mlle Arsène GIRAUD, 9, rue Lafayette, Saint-Amand (Cher), hernie guérie.

M. GIERGE-SUR-L'AUBOIS, 7 mars, Hôtel de la Poste. SANCERRE, 8, de 8 h. à 2 h., Hôtel de France. BOURGES, 9, Hôtel de France. NEVERS, samedi 11 mars, Hôtel Terminus. LEGIZE, 12, Hôtel du Commerce.

Obésité, Grosseurs, Matrice. CEINTURES VENTRIÈRES pour déplacement de tous organes. Brochure franco sur demande à M. GLASER, boulevard Sébastopol, PARIS.

Officiers Ministériels

Etude de M^e Jules MAUNY, avocat, 30, rue Porte-Jaune à Bourges. A VENDRE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

VENTE JUDICIAIRE A la barre du Tribunal (Civil de Bourges). Le Jeudi 9 Mars 1922, à 13 heures, d'une

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

NIX. — ROULETABILLE FAIT FERME

LES PORTES DE FER (Suite)

A quoi le juge d'instruction, très intéressé, répliqua en nous demandant si quelqu'un de nous soupçonnait les raisons d'un suicide probable de Bernier, à qui Roulettabille répondit que pour mourir, on pouvait se passer du crime et du suicide et que l'accident suffisait pour cela. L'arme du crime, comme il appelait par ironie le plus vieux grattoir du monde, attestait par sa seule présence l'accident. Roulettabille ne voyait point un assassin préférentiel qui se forçait avec le secours de cette vieille pierre. Encore moins eût-on compris que Bernier, s'il avait décidé son suicide, n'eût point trouvé d'autre arme pour son trépas que le couteau des brogtoytes. Que, si, au contraire, cette pierre, qui avait pu attirer son attention par sa forme étrange, avait été ramassée par le père Bernier, et si elle était tombée dans sa main au moment d'une chute, le drame aurait s'expliqué, et ce n'est pas simplement le père Bernier qui aurait été malheureusement sur ce caillou éroyablement triangulaire qu'il s'était percé

le cœur. Sur quoi le médecin fut appelé à nouveau, la plaie redécouverte et contrainte avec l'objet fatal, d'où une conclusion scientifique s'imposait, celle de la blessure faite par l'objet. De là à l'accident, après l'argumentation de Roulettabille, il n'y avait qu'un pas. Les juges mirent six heures à le franchir. Six heures pendant lesquelles ils nous interrogèrent sans lassitude et sans résultat.

Quant à Mrs Edith et à votre serviteur, après quelques traces inutiles et vaines investigations, pendant que les médecins soignaient le vieux Bob, nous nous assimes dans le salon qui précédait sa chambre et d'où venaient de partir les magistrats. La porte de ce salon qui donnait sur le couloir de la Tour Carrée était restée ouverte. Par là, nous entendions les gémissements de la mère Bernier qui veillait le corps de son mari que l'on avait transporté dans la loge. Entre ce cadavre et ce lit aussi, un inextricable de la situation était des plus pénibles, et tout l'effort de ce que nous avions vu se doublait dans le tréfonds de nous-mêmes de l'épouvante de ce qui nous restait à voir. Mrs Edith me saisit tout à coup la main :

DIVERS

Suis acquéreur D'UNE POULICHE gros trait, robe noire, 10 à 12 mois. Toutes garanties écrites exigées. Comte de VILLAINES PGI-SFUX (Nièvre) 2428

Importateur Havrais demande REPRESENTANT sérieux visitant la clientèle des pâtisseries de la région du Centre. Références exigées. Ecrire : RIJARD et Cie, entrepreneurs, 87, rue Victor-Hugo, LE HAVRE. 2340

METAYERS-FERMIERS VIN Offrons expédier bon rouge par lit de 600 litres à 1 fr. 25 le litre ou 1 fr. 35 le litre par barrique de 220 litres franco port régie gare destinataire. Fûts vides restant propriété acheteur. Echantillon 2 fr. 50. H. CURTEL, rue Refuge, Montpellier. 2250

CHAUFFAGE Pezère offre toute quantité, quartiers hêtre sec et sain. JOURDANT, bois, SALINS (Lure). 2427

ON DEMANDE CARROSSERIE AUTOMOBILE d'occasion, en bon état, pour monter sur châssis FORD. Faire offre : M. SANZEL, garage, rue du Moulin-d'Ecot, NEVERS. 2428

ON DESIRE ACHETER MACHINES A TRICOTER rectilignes, jauge 7 larg., 18 à 26, très bon état. S'adresser au bureau du journal. 2370

MOTOCULTURE PAR TRACTEURS « DART ». Labourage, exécution de tous travaux de culture mécanique. S'ad. M. Albert LOISEL, à La Marche (tel. 2). 4347

Es quitter votre emploi vous pouvez gagner 15 fr. par jour, 26, très bon état. S'adresser au bureau du journal. 4346

Maximum de récolte dans vos jardins en lisant l'Instructif ALMANACH DU JARDINIER, contenant dictionnaire agricole, horticulture, adressé à tous GRATIS et FRANCO. Envoyez votre adresse seule sous enveloppe ouverte affr. 0.05 à Ch. LEMAITRE, gérant, 103, Boulevard Ménilmontant, Paris.

INDUSTRIELS Pour vos fournitures électriques et industrielles, adressez-vous à SHONE ELECTRO-INDUSTRIEL 77, rue Beccombe, LYON. Agents régionaux, bien introduits demandés. 2131

LOCOMOTION AUTOMOBILE Sur Voiture "UNIC" 10 HP 1921 Camille LAVOT Garage GODARD, 8, rue Félix-Faure, NEVERS PRIX MODERES Tél. 0-69

Machines à coudre perfectionnées MONTEES SUR MEUBLES DE LUXE Garanties. Tous accessoires et livret d'instruction. Machine vibrante « Famille », 2 tiroirs et coffret... 440 fr. Machine Inter pour couturières, 2 tiroirs et coffret... 470 fr. Machine Centrale pour couturières, 2 tiroirs et coffret... 520 fr. Machine grand luxe à renversement, type bureau... 550 fr. Franco port et emballage.

H. GAGNARD, Horloger-Mécanicien SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER (Nièvre) (18^e ANNEE - MAISON DE CONFIANCE) Réparations, Fournitures pour tous Systèmes de Machines GRAND CHOIX de CYCLES de FABRICATION SAINT-ETIENNE

Dépôt Agricole Félix Faure La Charité (Nièvre) - Téléphone 75 TOUT ENGRAIS pour la culture TOUT PRODUITS pour l'alimentation du bétail AGENT GÉNÉRAL des MAISERIES DU NORD, produits recommandés pour l'engraissement du bétail.

LE NECTAR Savon 75 % extra pur, garanti des Savonneries M. FOURNIER et Cie de Marseille, se trouve en dépôt chez MM. BIGARNET fils et DEMANGEOT, 37, rue Lafayette, à Nevers, tél. 1-05.

Automobiles DE DION FETITIMBERT CLAMECY Agent pour la Nièvre

Tout ce qui concerne la QUINCAILLERIE et la CHASSE - CARTIER - Successeur de GACON DECIZE (Nièvre)

RUBIS-ORANGE GRANDE LIQUEUR DIGESTIVE TERRIER-BOURDIN COSME (Nièvre) LE PLUS SPEC TRIPLE SEC

Irritations de l'estomac des intestins Enterites Quand l'appétit manque, les forces nous abandonnent, l'âme s'ennuie, c'est la débâcle, surveillons notre estomac, donnons-lui un réconfortant. « Monsieur Breland, pharmacien, Lyon. « Je ne saurais assez vous dire tout le bien que m'a fait le Dépuratif Bleu. Depuis que j'ai pris cette, mon appétit a doublé, et je me sens beaucoup plus de courage. Je vous en remercie, car vous m'avez guéri. « Recevez, etc... « Pierre CHAMAYOU. N.B. - Non seulement, le Dépuratif Bleu guérit les maladies d'estomac, des intestins, du foie, mais c'est un puissant stimulant, qui donne appétit, force et vigueur, 5 fr. Pharmacies. La cure de 4 flacons est envoyée franco contre 20 fr. adressé à M. Breland, pharmacien, 31, rue Antoinette Lyon. Dépôt à Nevers : Pharmacie REULLON, avenue de la Gare. Pharmacie BERNAMONT, rue du Commerce. Pharmacie NOUVELLE, rue des Artilleurs.

BEC AUER A. MANIQUET 19, Rue du Commerce, NEVERS Vous voulez être bien éclairé ? Vous voulez faire des économies ? Abonnez-vous au BEC AUER Nous prêtons les becs gratuitement et les entretenons moyennant un prix minimum. Réchauds A E R Radiateurs A I R Cuisinière AUER Les plus économiques Renseignements gratuits - Visitez nos Magasins

OUTILLAGE Matériel agricole CONSTRUCTION ET REPARATIONS en tous genres G. BAILLOT 18, Boulevard de la République, NEVERS Représentation IAGROPHILE

E. DESJOBERT & FILS 17, Rue de Villars, MOULINS-SUR-ALLIER Succursale à DORNES (Nièvre) Graines Fourragères épurées Semences de choix Spécialités de graines pour prairies Graines de betteraves sélectionnées, etc. Engrais, Tourteaux, Maïs, Farine, Piz, etc.

ENGRAIS Maison AUBIJOUX Rue de la Touterelle, NEVERS. Tél. 0-25 Superphosphates minéraux et d'os Sels de potasse, Sulfate d'ammoniaque Nitrate de soude ENGRAIS COMPLET pour toutes cultures Prix courants sur demande CLOS D'EQUARRISSAGE DE NEVERS

Représentation Générale de Fonderies I. SÈVRE Ancien Maître-Fondeur 11, Rue des Tailles, NEVERS Traite sur Moulins ou Dessins à des prix défiant toute concurrence ACHAT DE VIEUX METAUX

LA MENOPAUSE Toutes les femmes connaissent les dangers qui les menacent à l'époque de la Ménopause. Les symptômes sont bien connus. C'est d'abord une sensation d'étouffement et de suffocation qui étend la gorge, des bouffées de chaleur qui montent au visage pour faire place à une sueur froide sur tout le corps. C'est alors qu'il faut sans plus tarder faire une cure avec la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY. Nous ne cessons de répéter que toute femme qui atteint l'âge de quarante ans, même celle qui n'éprouve aucun malaise, doit faire usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY à des intervalles réguliers, si elle veut éviter les différents maux qui sont les conséquences de l'âge critique: Hémorragies, Troubles de la circulation du sang, Étourdissements, Chaleurs, Vagues, Insomnies, Névroses, Phlébites, etc. La JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY, préparée à la Pharmacie Mag. DUMO-TILIER, à Rouen, se trouve dans toutes les Pharmacies: Le flacon, 6 fr., plus impôt 0 fr. 60, total : 6 fr. 60

Baume Tue-Nerf Miriga MAUX DE DENTS Guérison infallible, instantanée, radicale des MAUX DE DENTS. C'est la seule préparation qui tue les microbes de la façon définitive. PRIX : 4, 7, 5 la boîte, toutes pharmacies. Envoi le contre 5 fr. adresse à : P. GIRAUD, Pharm., 126, Grande Rue, LYON-OUILLANS, LYONNAIN D. 10

Architectes, Entrepreneurs, Propriétaires, Avant de faire construire, renseignez-vous sur ces AGGLOMÉRÉS Avec le Parpaing creux : PAS DE FROID PAS DE CHALEUR PAS DE SONORITE PAS D'HUMIDITE Economie de Poids, de main-d'œuvre de matière Pour l'employer

LES AGGLOMÉRÉS sont faits avec du CIMENT et des débris très fins de PIERRE DE PORPHYRE Procédés Nouveaux Usine installée sur le canal et le chemin de fer Pour tous renseignements, écrire à M. G. LOISEAU, Agglomérés A CORBIGNY (Nièvre) - Tél. 3.

MACHINES A COUDRE les meilleurs systèmes Pour FAMILLES et ATELIERS Aiguilles et pièces de rechange pour toutes machines DESPLACES CHASSAUBERT-BAZUIS DECIZE, VANDENESSE (Nièvre)

La Maison LERICHE FILS MOULINS-SUR-ALLIER Vendra à NEVERS au MARCHÉ GARNOT le SAMEDI de chaque semaine : UN GRAND CHOIX DE FROMAGES D'Auvergne CANTAL vieux le demi-kilo 3 » CANTAL nouveau 3 50 SAINT-NECTAIRE 3 » Façon ROQUEFORT 4 » 2^e CHOIX 3 » GRUYERE extra 4 80 3^e CHOIX 4 »

CLOTURES EN CIMENT ARMÉ Pour Parcs, Jardins, Prés, etc. Pieux Moulurés Avec attaches mobiles J.-B. COUTURIER Moulins (Allier)

Du 12 au 27 Février SOLDÉS des ARTICLES D'HIVER aux G^{ds} MAGASINS PAILLARD & C^{ie} COSNE-SUR-LOIRE UN LOT DE PARDESSUS pour Hommes, forme classique et Raglan ceinture... 49 » UN LOT DE MANTEAUX pour Dames, cheviotte fantaisie pure laine... 29 » IMPERMEABLES pour Dames, mes, grand col et ceinture... 29 » ROBES de Laine pour Dames, Tricot toutes teintes... 47 » PALETOTS Laine tricot, Belle qualité... 29 » GORSAGES et CASAQUINS, Mousseline de laine, Belle qual... 9.95 CHAPEAUX Mode pour Dames, genre chapelier, satin souple... 8.95 FOURRURES Ecossaises Mode, grande longueur... 29 » BAS mailles unies, Pied et jambe diminués... 2 9 GANTS Jersey, Très chaud... 1.95 Occasions uniques à profiter

Si vous désirez acheter PAVILLON VILLA USINE FONDS DE COMMERCE de toute nature A Paris ou dans sa banlieue L'OFFICE IMMOBILIER 12, Place de la Gare, à NOGENT-SUR-MARNE Téléphone : Nogent 63 Grands choix de Pavillons disponibles depuis 12,000 jusqu'à 500,000 fr. MAISON DE CONFIANCE ET DES PLUS IMPORTANTES DE LA REGION, Ancien Cabinet MIAS et FLEURY, fondé en 1875 DELARRAS ÉMILE Ancien correspondant des Chemins de fer à Nevers DIRECTEUR-PROPRIÉTAIRE Automobiles à la disposition de la clientèle pour la visite des propriétés. Renseignements gratuits. - Timbre pour réponse.

SI VOUS VOULEZ VENDRE OU ACHETER UN FONDS DE COMMERCE ADRESSEZ-VOUS A l'Agence Centrale de la Nièvre (20^e années) NEVERS LOUIS ALEXÉLINE, R. Hoche, 14 Ancien P^{ai} cler de notaire

Automobilistes Industriels Batteurs N'achetez pas vos HUILES A GRAISSER sans consulter la Maison BIGARNET FILS & DEMONGEOT 37, Rue La-Fayette, NEVERS Agents d'IMPORTATION DIRECTE des Huiles Russes et Américaines

SOCIÉTÉ L'HIRONDELLE CAPITAL : 60.000 fr. - 6, rue Claude-Tillier, NEVERS - Directeur, J.-B. PERRAULT Véitures de pac - Véitures de romir - Véitures spéciales pour mariages Locations de Chevaux, Voitures, Automobiles pour Maisons bourgeoises MESSAGERIES POUR SANCOINS CARAGE --- ATELIER MÉCANIQUE DE RÉPARATIONS SOUDURE AUTOGENE Réparation et entretien de Cylindres, Cariers, etc. d'Automobiles et Tracteurs agricoles FOURNITURES DIVERSES POUR AUTOMOBILES Téléphone 1-39

Liquidation des Stocks Réouverture du Camp de Mars-s.-Allier VENTE DE BARAQUES, LITS, MATELAS, COUVERTURES, MATÉRIEL ÉLECTRIQUE, PORTES et FENÊTRES, NEUVES et USAGÉES, TOITURES SEULES POUR HANGARS, GROS LOTS DE B RIQUES A 25 et 50 FRANCS LE MILLE, GRANDE QUANTITÉ DE PIERRES A BATIR, EMPEREMENTS ET AUTRES. A 1 FR. LE MÈTRE CUBE. ET DIFFÉRENT MATÉRIEL Les Ventes ont lieu tous les jours, de 7 à 11 h. et de 14 à 17 h. Une voiture part tous les jours de l'Hôtel de la Paix, à 7 heures et demie du matin, Retour à 18 heures. S'adresser au Camp de Mars-sur-Allier

VIN BLANC EXTRA CRISTAL POUILLY Huet Frères. LA MORVANDELLE HUE, FRÈRES NEVERS Dépositaires : HUET FRÈRES, A NEVERS

RHUM NEGrita

PAPILLON NOIR Le demander PARTOUT Pour la légalisation de la signature ci-contre. - Nevers, le 1922. Le Maire. Certifié véritable par l'imprimeur soussigné. Nevers, le 1922.